

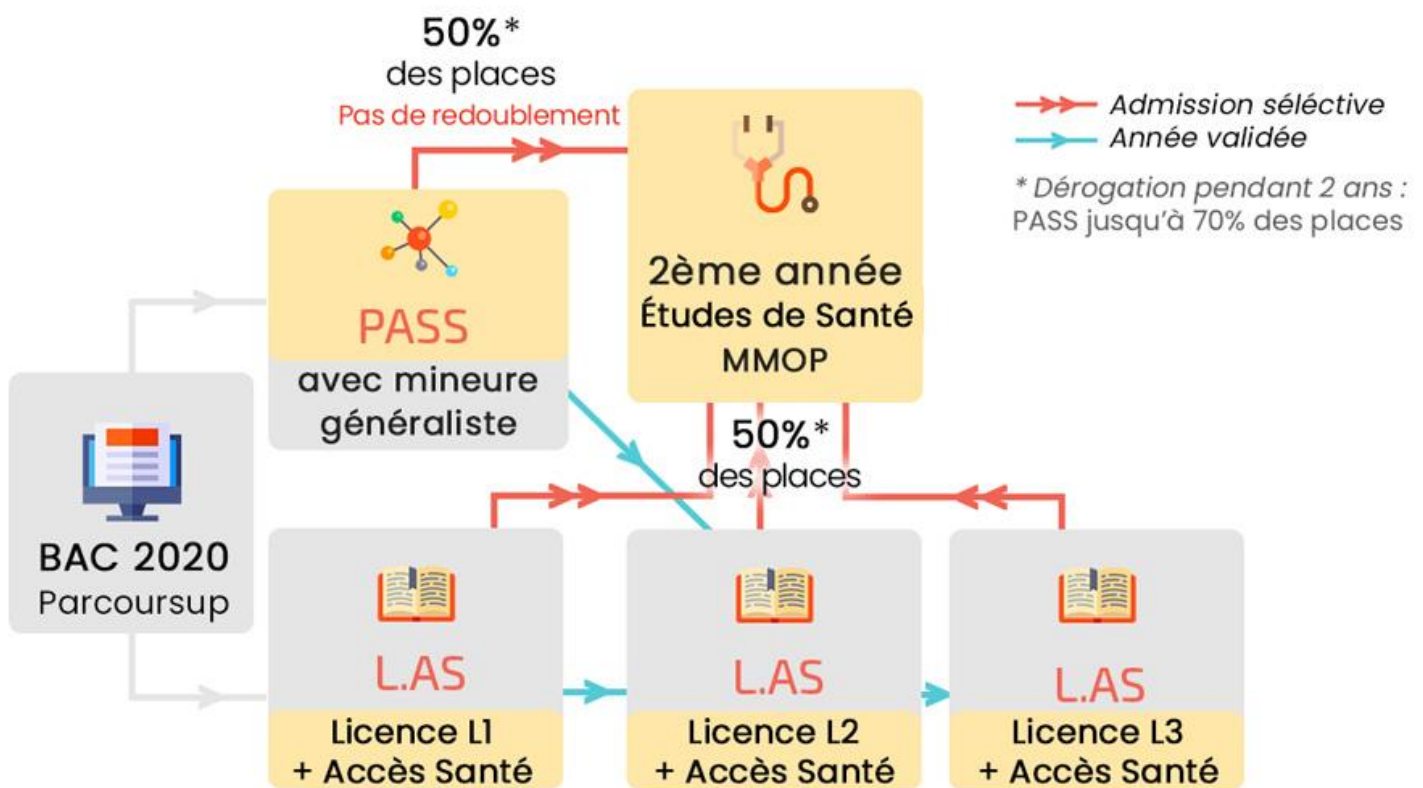


# Master Prépa Santé Marseille

## En Septembre 2020 : TOUT CHANGE : Des nouveautés

Les nouvelles modalités de sélection via le PASS et la L.AS pour la rentrée 2020

À partir de septembre 2020, la réforme PACES se met en place : Quels sont les principaux changements ?



### UN NUMERUS APERTUS REMPLACERA LE NUMERUS CLAUSUS.

Cela signifie que les Facultés pourront faire varier légèrement le nombre d'admis, mais il y aura toujours un nombre de place limité ! Il y aura un seuil plancher et un seuil plafond définis dans chaque Faculté plutôt qu'un nombre précis. Le 1er non pris pourrait potentiellement être repêché.

**A noter que la filière restera tout aussi sélective voire plus à cause de la nouvelle répartition; le nombre de places devrait être sensiblement le même qu'aujourd'hui mais répartis entre PASS et LAS !**



## **FORMATION PLUS GÉNÉRALISTE**

En plus des matières santé, les étudiants devront suivre une mineure liée à une autre filière (droit, économie, philosophie, mathématiques, etc.) et probablement une ou deux matières d'enseignement général pour préparer la poursuite vers d'autres formations du 1er cycle (par ex : Anglais).

## **PLUS DE REDOUBLEMENT**

Un étudiant qui n'a pas la moyenne en PASS retourne dans une autre L1, avec la possibilité de prendre une L.AS pour retenter sa chance. Un étudiant qui a la moyenne en PASS mais pas les résultats suffisants pour être pris en MMOP, pourra aller dans une L.AS en L2 et candidater de nouveau via cette seconde voie, soit directement en L2, soit en attendant d'être en L3.

## **UNE SÉLECTION EN 2 TEMPS**

Pour candidater à une ou deux filières de MMOP, deux conditions sont à remplir au préalable :

- 1 – Valider son année en 1ère session en obtenant la moyenne aux examens (= 60 ECTS)
- 2 – Déposer son dossier de candidature avec : la description de son parcours de formation antérieur le nombre de candidatures déjà réalisées sur ces filières une attestation sur l'honneur indiquant qu'aucun dossier de candidature n'a été déposé dans d'autres universités en même temps.

Si l'on remplit les conditions pour candidater, la sélection se déroule alors en 2 phases :

## **UNE PHASE D'ADMISSIBILITÉ**

Évaluation des résultats des candidats par le jury.

Chaque faculté définit les critères d'admissibilité pour chaque filière : seuils de notes à atteindre, Coefficients des UE plus importants que d'autres.

Publication des résultats : les meilleurs sont admis directement. Ils ne peuvent pas représenter plus de 50 % des admis.

Les autres admissibles devront se présenter aux épreuves d'admission

Comme dans un concours, il faudra donc viser les meilleurs résultats par rapport aux autres sur les UE Santé

## **UNE PHASE D'ADMISSION**

Elle comprend des épreuves orales qui seront organisées dans toutes les Facultés de Santé (sauf dérogation spécifique).

Au moins 2 oraux prévus sur une durée minimale de 20 minutes qui permettent d'évaluer des compétences transversales qui ne sont pas liées au parcours de formation suivi.

De manière optionnelle, les Facultés peuvent prévoir des épreuves écrites mais elles ne devront pas être plus importantes que les oraux et majoritairement constituées d'épreuves rédactionnelles.